



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
18/12/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- titulaires présents : 20
- suppléants : 1
- procurations : 4
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Max VINCENT, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Dominique BOYER RIVIERE, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Corinne CARDONA, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE ;

Date de la convocation 02/12/2019

Conseil syndical du 18/12/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
06/01/2020

Affichage syndical le : 06/01/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Michel BALAIS	Claire BELLE
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Pascal DAVID	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) sans représentation : Geneviève OBERGER Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Bruno LASSAUSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Reçu le 08 JAN. 2020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Le **mercredi 18 décembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 02/12/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-12-08

CESSION DU VEHICULE FORD RANGER

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Le véhicule Ford Ranger acheté le 29 mai 2008 comptabilise aujourd'hui 175 000 km. Les coûts de maintenance de ce véhicule vieillissant deviennent élevés. Son utilisation exigeante dans les terrains souvent accidentés et les charges et remorques tractées ont accéléré l'usure du véhicule. De plus, depuis l'acquisition du nouveau ford ranger en 2019, celui-ci est moins utilisé.

La cession du véhicule excède 4600 euros et une délibération du Conseil Syndical est nécessaire pour autoriser Monsieur le Président à le céder.

La valeur du véhicule a été estimée entre 8100 et 8700.00 € en croisant uniquement les critères « modèle/année de mise en circulation/kilométrage » sans prise en compte de l'état général du véhicule.

Une publicité sur le site « leboncoin » sera effectuée prochainement.

Après en avoir délibéré le conseil syndical autorise Monsieur le Président à céder le véhicule Ford Ranger au preneur le plus offrant.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/12/2019*

Max Vincent,
Président

